

Délibération **2021 CS 24** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ESPACE NATUREL SENSIBLE « LES ZONES HUMIDES DU CALAVON » - ETUDE PORTANT SUR L'INTERET ET LA FAISABILITE D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISEMENT ROUTIER POUR LES AMPHIBIENS SUR LE SITE DU PLAN – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-et-un et le 8 avril à 16h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 2 avril 2021, se sont réunis en visio-conférence sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 59 votants :
- 49 membres titulaires présents ;
- 7 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 3 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Laurence DE LUZE, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESE-HODOWICZ, Viviane DARGER, Catherine SERRA, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Bénédicte MARTIN, Dominique PALOMBO, Geneviève MOREL HAMOT, Martine CAMOIN, Marie-Eve PETIT DE LA RODIERE, Julie MONTA, Joëlle RICHAUD

Messieurs Mickaël CAVALIER, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Thierry RICхарME, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jean-Pierre GERAULT, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Sergio ILOVAISKY CANO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Pierre POURCIN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA, Thierry BENOIT

Avait donné pouvoir :

Madame Bérengère LOISEL MONTAGNE à Monsieur Jacques MACHEFER
Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME à Monsieur Fabien GERVAIS
Madame Elisabeth AMOROS à Madame Suzanne BOUCHET

Etaient excusés :

Mesdames Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL,
Monsieur Jean-Luc MIOLA, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOINEAU

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Marie-Thérèse NEMROD BONNAL, Cécile DESIRE, Isabelle BAYONNETTE
Messieurs Bernard LABBAYE, André ROUSSET

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la Charte du PNR du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
 Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;
 Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 portant approbation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Enchrème » ;
 Vu la délibération n°2020-15 en date du 17 janvier 2020 du Conseil Départemental portant désignation du site « les zones humides du Calavon » au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Vaucluse ;
 Vu la délibération n°2021CS02 en date du 18 février 2021 du Parc naturel régional du Luberon approuvant le plan de gestion des zones humides du Calavon aval et sa programmation financière 2021-2022 ;
 Vu les règles d'intervention financière de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2021 » ;
 Vu les règles d'intervention financière du Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles ;
 Considérant l'intérêt de préserver et/ou restaurer les continuités écologiques des mares et réseaux de mares de la vallée du Calavon qui constituent des habitats de reproduction des amphibiens dont le Pelobate cultripède, espèce menacée à forte valeur patrimoniale en région Provence Alpes Côte d'Azur comme l'échelle nationale.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à la majorité absolue avec cinq (5) abstentions de :

- **APPROUVER** le projet « Etude portant sur l'intérêt et la faisabilité d'un dispositif de franchissement routier pour les amphibiens sur le site « Le Plan » évalué à 41 280 € TTC ;
- **ACCEPTER** la maîtrise d'ouvrage de l'opération sous réserve de l'obtention des financements qui y sont liés ;
- **VALIDER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté

Budget		Financement		
Phase 1 : Evaluation de l'impact des collisions routières	17 280.00 €	Agence de l'Eau	70%	28 896.00 €
Phase 2 : Définition des mesures de gestion	24 000.00 €	Conseil départemental 84	10%	4 128.00 €
		Parc du Luberon (crédits)	20%	8 256.00 €
Total	41 280.00	Total		41 280.00 €

- **SOLLICITER** les aides des partenaires financiers ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération et notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 084-258402346-20210408-2021CS24_REST-DE

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique SANTI".

Dominique SANTONI